

# Écho

---

## Les hymnes de la Liturgie des Heures les travaux du « groupe hymnaire »

En 2003, les évêques de la Commission épiscopale francophone pour les traductions liturgiques (CEFTL) ont jugé nécessaire que soit entreprise par un groupe international d'experts, constitué de représentants de Belgique, du Canada, de France et de Suisse, la révision des hymnes de la Liturgie des Heures.

La plupart des membres qui avaient travaillé au manuel francophone de chants liturgiques communs, paru, on s'en souvient, en trois recueils destinés aux fidèles — le premier, franco-belgo-suisse (*Chants notés de l'assemblée* 2001), le second, alsacien (*Louange à Dieu* 2001) et le troisième, canadien (*D'une même voix* 2002) — ont été mandatés pour œuvrer à ce nouveau chantier.

### *Mise en place d'une stratégie*

La première tâche du groupe hymnaire a donc été d'examiner l'Hymnaire noté de la Liturgie des Heures (Cerf / Chalet, Paris 1995) et de déterminer ce qu'il fallait garder et éliminer dans cet ouvrage. Par la suite, le groupe se devait de proposer des hymnes nouvelles à partir de publications récentes, comme la revue *Magnificat*, l'ouvrage colossal du père Joseph Gelineau *Chanter l'office*, le recueil *Chant notés de l'Assemblée* et le *D'une même voix* canadien.

La CEFTL devait mettre au point la marche à suivre : il fallait déterminer le public visé, proposer un sommaire, voir comment associer très vite un graveur et un éditeur, mettre au point une méthode de travail, se donner un calendrier et commencer à trier. Il est apparu aux évêques, à cette époque, qu'il fallait dans un premier temps réaliser un « *petit hymnaire à l'usage des paroisses* » comprenant un choix d'hymnes faciles d'accès, anciennes et nouvelles pour le Temps ordinaire et les Temps privilégiés, tout en poursuivant un travail de révision à plus long terme sur le « grand hymnaire ».

Dès qu'une sélection a été établie pour le « petit hymnaire », elle fut envoyée à des relecteurs choisis dans chacun de nos pays. Chez nous, huit personnes provenant de divers milieux se sont alors exprimées là-dessus. À la suite de cette première consultation, le groupe hymnaire a pris acte des commentaires émis et a examiné de nouveaux textes et de nouvelles musiques commandés entre-temps à des auteurs et des compositeurs. À noter que plusieurs musiques de compositeurs canadiens ont alors été retenues. À la demande du chef de chantier de l'époque, un commentaire de présentation d'ordre pastoral pour chacune des hymnes retenues a été rédigé avec une proposition de psaume correspondant. À ce stade et à l'issue de longues réflexions, le groupe a estimé nécessaire que le cahier des charges soit précisé.

### *Vers la publication de Chrétiens en prière*

En 2005, les évêques de la CEFTL ont approuvé le cahier des charges stipulant que le futur « petit hymnaire pour les paroisses » serait un ouvrage de chant, ne pouvant cependant pas faire l'économie d'un cadre liturgique et donc d'indications pratiques sur le déroulement des célébrations. Dans ce nouvel outil, l'on trouverait la matière musicale pour célébrer des temps de prière à partir de la Liturgie des

Heures. Le point de départ du projet se devait donc d'être le livre officiel *Prière du temps présent*.

En effet, il est dit dans la *Présentation Générale de la Liturgie des Heures* n° 279 :

« Une seule chose est tout à fait importante : que la célébration ne soit pas rigide ou artificielle, ou préoccupée seulement d'exécuter des règles toutes formelles, mais qu'elle réponde vraiment à la réalité. »

Et encore, dans la Constitution *Laudis Canticum* de Paul VI :

« La récitation de l'Office doit, dans la mesure du possible, être adaptée aux nécessités d'une prière vivante et personnelle. On choisira, pour la célébration, les temps, les modes et les formes qui correspondent le mieux à la situation spirituelle de ceux qui y participent. »

C'est dans ce sens que le travail du groupe s'est orienté pour déterminer que le « petit hymnaire pour les paroisses » contiendrait une section d'hymnes, puis des psaumes communs, des cantiques évangéliques, des chants de la Parole, c'est-à-dire des chants pouvant faire office de répons à la Parole de Dieu, des refrains de louange et de supplication, quelques litanies, quelques formules d'invitatoires, d'oraisons psalmiques et de conclusion à la prière, ainsi que quelques formules musicales pour le « Notre Père ». On s'en doute, une fois cette « banque de données » réalisée, de nombreuses questions se sont posées quant aux styles de musique à proposer. Un grand nombre de musiques de styles divers a donc été examiné au cours des années 2005 et 2006.

De ce labeur est né l'ouvrage *Chrétiens en prière, des mots et des chants pour célébrer (Magnificat, Paris 2007)* pour aider les fidèles à prier d'après la Liturgie des Heures. Avec ce manuel au prix modeste, on peut bâtir, selon les besoins de milieux très divers, des liturgies de la Parole, la semaine et les dimanches où il n'y a pas d'eucharistie, par exemple dans

une communauté paroissiale; ou des temps de prière, par exemple lors d'une rencontre pastorale.

### *Enquête et préparatifs*

Après la parution de *Chrétiens en prière*, en 2007, le groupe a pu poursuivre ses travaux sur la révision du « grand hymnaire », c'est-à-dire celui qui vise les communautés religieuses, les ministres ordonnés et les communautés de vie apostolique, sans oublier les laïcs, puisque la Liturgie des Heures est la prière de toute l'Église. Une sélection complète de textes a été établie au début de 2008, qui a été soumise, dans chacun de nos pays, à une enquête auprès des personnes et communautés visées. Grâce à la collaboration de la Conférence religieuse canadienne (CRC), la plupart des communautés religieuses masculines et féminines de chez nous ont eu l'opportunité de se prononcer sur cette sélection; grâce aussi au soutien de nos responsables diocésains de liturgie, des évêques, des prêtres, des diacres permanents et des laïcs engagés qui pratiquent la Liturgie des Heures ont relu le projet et donné leurs commentaires. Au total, 80 Canadiens et Canadiennes ont donné leur avis.

Plusieurs répondants nous ont exprimé avoir fait ce travail d'évaluation, pourtant long et ardu, avec honneur et plaisir. Dans de nombreuses réponses, on a constaté une préoccupation lancinante concernant le langage non-inclusif qui prévaut actuellement dans les textes. Cette question a été soulignée à maintes reprises par les répondants canadiens, alors qu'elle n'apparaît pas soulever problème dans les pays européens. On a aussi constaté chez de nombreuses religieuses de chez nous une désaffection assez marquée face aux chants en langue latine. En général, les répondants canadiens ont dit souhaiter que les textes et les musiques soient renouvelés, plus variés et moins difficiles d'accès.

À la suite de cette enquête dans nos différents pays francophones, le groupe hymnaire a procédé à la suppression de plus de la moitié des titres en vigueur, ayant tenu compte des revendications en faveur du langage inclusif. Toutefois il est des expressions traditionnelles qu'on ne saurait éviter: « *ami des hommes* », « *Fils de l'homme* »...

Le groupe a continué la récolte d'hymnes nouvelles, susceptibles de remplacer celles qui ont été éliminées. À ce jour, le stock contient quelque quatre cents titres, retenus pour le moment en vertu de leur qualité textuelle, théologique et poétique. On pourrait dire que, d'une certaine manière, notre tâche s'avère plus facile que celle de nos prédécesseurs: la Liturgie des Heures de 1980 a parfois été confectionnée dans l'urgence car il y avait encore à cette époque moins de choix pour les hymnes; en effet, des tropaires et parfois même des cantiques à refrain avaient été utilisés pour boucher les trous... La CFC (Commission francophone cistercienne), ainsi que des poètes laïcs et moines de diverses abbayes nous fournissent d'abondance aujourd'hui. Cependant, certaines périodes de l'année liturgique sont encore peu étoffées: le temps de la Nativité, par exemple, reste encore à développer dans le sens de mystère de l'Incarnation et de la manifestation du Verbe.

### *Constituer d'abord un corpus de textes*

Le groupe hymnaire est actuellement formé du père Jean-Claude Crivelli, c.r. (Suisse), chef du chantier; ex-directeur du Centre romand de pastorale liturgique, il est actuellement directeur de la revue *La Maison-Dieu*; Hélène Dugal (Canada), musicienne et responsable de la musique à l'Office national de liturgie; Louis Gros Lambert (France), prêtre-curé et musicien, membre du Service national de pastorale liturgique et sacramentaire (Snpls Paris); François-Xavier Ledoux, o.p., (France), directeur du secteur musique du Snpls, Paris; Bernadette Mélois (France), diplômée de l'insti-

tut supérieur de liturgie Paris (ISL) et rédactrice en chef de la revue *Magnificat*; Sœur Claire Isabelle Siegrist (Suisse), diplômée de l'institut supérieur de liturgie Paris (ISL) et maîtresse de chœur de l'Institut La Pelouse, à Bex (Canton de Vaud); Philippe Robert (Belgique), musicologue et compositeur.

Le groupe s'est adjoint la présence de la poétesse Sœur Marie-Pierre Faure, o.c.s.o., à titre d'expert-conseil invitée pour les textes, en raison de sa profonde connaissance, non seulement de l'aspect littéraire et théologique des hymnes, mais aussi des auteurs qui y travaillent.

### *Ce qu'il restera à faire*

À fin janvier 2010, le projet d'hymnaire-texte sera finalisé et envoyé aux évêques de la CEFTL pour approbation. Dès que possible, un livret de textes sera édité par l'AELF (Association épiscopale liturgique francophone). Un vaste choix d'hymnes anciennes et nouvelles se trouvera ainsi mis à la disposition de tous ceux et celles — prêtres, religieux et laïcs —, qui souhaitent d'ores et déjà les utiliser dans leur prière.

Cette étape franchie, le groupe mandaté par la CEFTL s'attaquera aux musiques. Pour chaque hymne, en effet, on prévoit deux musiques, l'une simple, l'autre plus ornée (par exemple avec une polyphonie). Il s'agira ici de mettre à l'œuvre les compositeurs de nos pays. Certes, le groupe hymnaire pourra puiser dans le grand stock des musiques déjà existantes, mais il y a des manques, et toutes ne correspondent pas nécessairement aux critères souhaités. On peut prévoir que cette étape s'achèvera à l'automne 2011. Toutes les musiques retenues figureront vraisemblablement sur un Cédérom. Un enregistrement sonore de ces musiques serait également souhaitable.

*Hélène DUGAL, Montréal*  
*in revue de l'épiscopat canadien Vivre & Célébrer*